



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2023/2278

Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 14 566 774 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l'enfance ainsi qu'à différentes associations d'éducation populaire - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application afférentes avec chacune des associations

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : Mme NUBLAT-FAURE Julie

**SEANCE DU 19 JANVIER 2023**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 24 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 JANVIER 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 26 JANVIER 2023

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. MICHAUD (pouvoir à Mme HENOCQUE), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2023/2278 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT GENERAL D'UN MONTANT DE 14 566 774 EUROS AUX MJC, CENTRES SOCIAUX, MAISONS DE L'ENFANCE AINSI QU'A DIFFERENTES ASSOCIATIONS D'EDUCATION POPULAIRE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONVENTIONS D'APPLICATION AFFERENTES AVEC CHACUNE DES ASSOCIATIONS (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 janvier 2023 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I- L'éducation populaire à Lyon :**

La Ville de Lyon souhaite, dans le cadre de ses compétences, encourager et soutenir les associations d'éducation populaire engagées dans une démarche de développement social local et ancrées dans les différents quartiers de Lyon.

En s'engageant aux côtés des personnes ou en accueillant des projets en mesure de développer la capacité des individus à comprendre le monde et à construire des leviers d'action individuels et collectifs, l'éducation populaire est en effet une ressource essentielle pour relever les défis sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui.

L'éducation populaire concourt en particulier à trois des priorités de la Ville de Lyon :

- une politique jeunesse productrice de lien social et de démocratie ;
- une démarche d'accompagnement de la transition écologique et sociale comme vecteur d'émancipation et de revitalisation démocratique ;
- le soutien à la liberté associative avec des associations entendues comme vecteurs de transformation sociale.

Faisant suite à une démarche de concertation engagée dès 2020, la Ville de Lyon et 40 associations ont ainsi renouvelé leur engagement partenarial lors de la signature officielle des conventions cadres en mars dernier.

En associant également la MJC Sans Souci depuis l'été 2022, nouvelle association conventionnée pour son projet sur le 3<sup>ème</sup> arrondissement, la Ville de Lyon et ses partenaires associatifs s'engagent pour une période de 4 ans à agir pour les enjeux suivants :

- l'accompagnement de la transition écologique et sociale ;
- la participation des habitant.e.s, l'exercice de la citoyenneté, l'engagement et le soutien à la vie associative locale ;
- les solidarités, l'accès aux droits et l'inclusion ;
- l'accueil et l'accompagnement des enfants et de leur famille dans une démarche éducative globale ;
- l'animation de la vie sociale et culturelle locale.

Les associations d'éducatrices populaires conventionnées avec la Ville de Lyon sont donc :

- 12 MJC ;
- l'association Com'Expression ;
- 13 associations gestionnaires de centres sociaux ;
- l'Arche de Noé (équipement de la Fondation de l'Armée du Salut) ;
- l'association de gestion du Pôle 9, affiliée à la Fédération des Centres Sociaux et à R2AS ;
- 8 maisons de l'enfance ;
- l'Entraide Pierre Valdo ;
- l'association Ka Fête ô mômes ;
- la Fédération des Centres Sociaux du Rhône et de la Métropole de Lyon ;
- le Réseau Rhône Ain Saône des MJC (R2AS) ;
- l'association Coup de Pouce Relais.

Ces 41 associations sont signataires de conventions-cadres pluriannuelles traduisant les objectifs partagés avec la Ville de Lyon en matière de transition écologique et sociale pour le développement des différents quartiers de Lyon.

Elles comptent près de 2 000 bénévoles (dont 550 en charge de la gouvernance associative) et plus de 42 000 personnes sont adhérentes.

Les associations impactent encore davantage le territoire lyonnais par les nombreuses actions et projets qu'elles développent (plus de 600 manifestations ou événements publics, 560 associations et collectifs accueillis et accompagnés, des participations à différents projets partenariaux...).

Les associations d'éducation populaire sont également investies dans diverses politiques de la Ville de Lyon dont les priorités sont précisées dans plusieurs documents-cadres au nombre desquels figurent notamment le Projet Educatif de Lyon, le Contrat de Ville, la Charte de Coopération culturelle, le Plan d'action climat air énergie ainsi que la Convention territoriale globale conclue avec la Caisse d'allocations Familiales.

## **II- L'attribution de subventions de fonctionnement pour 2023 (première tranche)**

Les conventions-cadres prévoient l'attribution par la Ville de Lyon d'un soutien matériel et financier aux associations signataires pour la mise en œuvre de leur projet.

Ce soutien se traduit en particulier par le versement d'une subvention de fonctionnement annuelle dont les modalités de versement sont les suivantes :

- une première tranche soumise en tout début d'année à l'approbation du Conseil municipal sur la base d'un montant prévisionnel de subvention annuelle ;
- puis attribution et versement du solde, éventuellement ajusté, soumis à l'approbation du Conseil municipal au cours de l'année.

Des rencontres techniques et politiques seront organisées régulièrement dans l'année. Ces réunions permettent de faire un point de situation global sur le fonctionnement de chaque association, leur situation économique, le respect des obligations définies par la convention-cadre et le contrôle de l'utilisation de la subvention. Le montant du solde de

la subvention de fonctionnement annuelle pourra être ajusté en fonction des éléments d'appréciation ainsi recueillis.

Afin d'accompagner ces 41 associations dans la mise en œuvre de leur projet et selon les modalités définies précédemment, il convient donc d'attribuer une première tranche de subvention de fonctionnement général à chacune d'elles, au titre de l'année 2023, pour un montant global de 14 566 774 euros.

Il convient de préciser que la Ville de Lyon met à disposition, à titre gratuit, des bâtiments communaux à 32 de ces associations.

Les conventions de mise à disposition ou contrats de sous-location correspondants, et dont la durée est alignée sur celle de la convention-cadre, ont été approuvées par délibération n° 2021/1372 du Conseil municipal du 16 décembre 2021.

Il convient également de préciser que la Ville de Lyon subventionne le Fonds de Coopération pour la Jeunesse et l'éducation populaire (FONJEP) à hauteur de 701 167 euros pour le financement des postes de directeurs des 12 MJC de Lyon.

Ces différentes aides font l'objet de conventions distinctes également soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Vu le modèle type de convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Petite enfance - Education - Sports - Jeunesse - Vie associative ;

### **DELIBERE**

- 1- L'attribution d'une subvention de fonctionnement général à chacune de ces 41 associations au titre de l'année 2023, est approuvée comme suit :

<b>Associations</b>	<b>Montant Proposé 1<sup>ère</sup> tranche - Année 2023</b>	<i>Rappel Montant Total voté en 2022 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> tranches)</i>
Maison des Jeunes et de la Culture – Presqu'île Confluence	<b>704 824 €</b>	930 849 €
Maison pour Tous - salle des Rancy	<b>842 129 €</b>	1 115 006 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Sans Souci	<b>472 707 €</b>	206 000 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Montchat	<b>771 866 €</b>	1 026 262 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Ménival	<b>365 695 €</b>	468 849 €

<b>Associations</b>	<b>Montant Proposé 1<sup>ère</sup> tranche - Année 2023</b>	<i>Rappel Montant Total voté en 2022 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup>tranches)</i>
Maison des Jeunes et de la Culture de Saint-Just	<b>119 598 €</b>	134 246 €
Maison des Jeunes et de la Culture du Vieux-Lyon	<b>521 268 €</b>	688 050 €
Espace 6 - Maison des Jeunes et de la Culture	<b>181 922 €</b>	236 385 €
Maison des Jeunes et de la Culture Jean Macé	<b>406 143 €</b>	529 280 €
Maison des Jeunes et de la Culture Monplaisir	<b>748 488 €</b>	972 066 €
Maison des Jeunes et de la Culture de Laënnec-Mermoz	<b>557 736 €</b>	676 044 €
Maison des Jeunes et de la Culture de la Duchère	<b>351 531 €</b>	446 897 €
Association Com'Expression	<b>310 027 €</b>	429 869 €
Association Réseau Rhône Ain Saône des Maison des Jeunes et de la Culture	<b>63 000 €</b>	68 000 €
<b>sous-total MJC</b>	<b>6 416 934 €</b>	<b>7 927 803 €</b>

<b>Associations</b>	<b>Montant Proposé 1<sup>ère</sup> tranche - Année 2023</b>	<i>Rappel Montant Total voté en 2022 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup>tranches)</i>
Centre Social Quartier Vitalité	<b>481 194 €</b>	622 517 €
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - site Grand'Côte	<b>97 775 €</b>	185 862 €
Association pour la gestion du centre social Bonnefoi	<b>237 440 €</b>	306 561 €
Association pour l'animation et la gestion des centres sociaux de la Croix Rousse - site Pernon	<b>292 973 €</b>	415 549 €
Association pour la gestion du centre social de Saint-Just	<b>229 666 €</b>	339 164 €
Association socio-culturelle du Point du Jour	<b>164 282 €</b>	229 419 €
Association du centre social de Champvert	<b>449 404 €</b>	645 392 €
Association pour la gestion du centre social et socioculturel de Gerland	<b>358 293 €</b>	527 292 €
Association pour la gestion du centre social des États-Unis	<b>286 487 €</b>	428 121 €
Association pour la gestion du centre social du quartier Laënnec	<b>414 495 €</b>	589 600 €
Association de gestion du centre social Mermoz Gisèle Halimi	<b>946 186 €</b>	1 265 211 €

<b>Associations</b>	<b>Montant Proposé 1<sup>ère</sup> tranche - Année 2023</b>	<i>Rappel Montant Total voté en 2022 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> tranches)</i>
Association de gestion du centre social et culturel Pierrette Augier Lyon-Vaise	241 734 €	335 167 €
Centre social Duchère Plateau René Maugius	280 642 €	365 881 €
Association du centre social de la Sauvegarde	341 812 €	476 560 €
Arche de Noé Fondation Armée du Salut	289 454 €	391 720 €
Fédération Départementale des Centres Sociaux du Rhône	64 595 €	64 595 €
<b>sous-total Centres Sociaux</b>	<b>5 176 432 €</b>	<b>7 188 611 €</b>

<b>Associations</b>	<b>Montant Proposé 1<sup>ère</sup> tranche - Année 2023</b>	<i>Rappel Montant Total voté en 2022 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> tranches)</i>
Maison de l'Enfance de Lyon 3 <sup>e</sup> Est	145 110 €	190 151 €
Association de gestion de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse de la Croix-Rousse	332 759 €	444 675 €
Maison de l'Enfance de Ménival	110 926 €	151 850 €
Maison de l'Enfance du 6 <sup>e</sup>	288 936 €	445 602 €
Association de gestion de la Maison de l'Enfance du 7 <sup>ème</sup> arrondissement	294 311 €	404 143 €
Maison de l'Enfance de Monplaisir	360 689 €	553 232 €
Maison de l'Enfance de la Duchère	188 147 €	245 295 €
Maison de l'Enfance Robert Wolville de Lyon 9 <sup>ème</sup> - Saint Rambert	236 473 €	314 867 €
Entraide Pierre Valdo	231 098 €	313 819 €
<b>sous-total Maisons de l'Enfance</b>	<b>2 188 449 €</b>	<b>3 063 634 €</b>

<b>Associations</b>	<b>Montant Proposé 1<sup>ère</sup> tranche - Année 2023</b>	<i>Rappel Montant Total voté en 2022 (1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> tranches)</i>
Ka fête ô mômes	145 345 €	203 681 €
Pôle 9	565 649 €	799 919 €
Coup de Pouce Relais	73 965 €	73 965 €
<b>sous-total Autres associations</b>	<b>784 959 €</b>	<b>1 077 565 €</b>

- 2- Le modèle type de convention d'application est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer lesdites conventions et à les exécuter.
- 4- La dépense en résultant, soit 14 566 774 euros (non soumis à TVA), sera prélevée sur les crédits de l'exercice en cours :
  - 5 176 432 euros sur la ligne de crédit 41904, nature 65748, fonction 338, après transfert de 1 748 744 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour les centres sociaux) ;
  - 6 416 934 euros sur la ligne de crédit 41892, nature 65748, fonction 338 après transfert de 3 548 317 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour les MJC) ;
  - 2 188 449 euros depuis la ligne de crédit 41942, nature 65748, fonction 331 après transfert de 691 396 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour les Maisons de l'Enfance) ;
  - 710 994 euros depuis la ligne de crédit 99411, nature 65748, fonction 024 après transfert de 321 586 euros depuis la ligne de crédit 72988, nature 65748, fonction 213 (pour Pôle Neuf, et Ka fête ô mômes) ;
  - 73 965 euros sur la ligne de crédit 41923, nature 65748, fonction 024 (pour Coup de Pouce Relais).

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET